

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

1. PRÉSENTATION

La Happy Factory, association loi 1901, est enregistrée auprès de la préfecture de l'Hérault sous le numéro W343016473. Siège social et administratif : 8 rue Frédéric Bazille - 34000 MONTPELLIER. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76 34 09062 34 auprès du préfet de l'Hérault. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail). SIRET : 799 227 574 00024. La Happy Factory est un organisme de formation professionnelle qui propose des services de prestation de formation intra-entreprise, inter-entreprises, dispensées en présentiel ou à distance.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion, d'exécution et de résiliation des conventions, contrats et/ou commandes relatifs à la réalisation, par l'organisme de formation La Happy Factory, de prestations de formation ou services associés, au client professionnel ou privé (ci-après « le Client »).

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toutes les commandes passées par le Client et les prestations effectuées par La Happy Factory, sous réserve de toute disposition contraire convenue expressément par écrit entre le Client et La Happy Factory. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses collaborateurs, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de La Happy Factory, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

4. CONDITIONS GÉNÉRALES FORMATIONS

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue, établie conformément aux textes en vigueur, est adressée au Client en deux (2) exemplaires dont l'un est à retourner datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise, par mail ou courrier. L'inscription est considérée comme validée à réception par La Happy Factory du contrat signé.

Pour les formations en INTRA, il revient la charge au Client d'avertir en amont et de convoquer le(s) participant(s). Les feuilles d'émargements sont également adressées au Client à la suite de la formation (pour les formations en INTRA). Le stagiaire/participant doit suivre la formation à laquelle il est inscrit et il doit se soumettre au règlement intérieur. Il doit également signer les feuilles d'émargement mises à sa disposition au démarrage de chaque 1/2 journée de formation (ou au démarrage de chaque séance).

Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire/participant, peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions et d'autre part, la suspension ou la suppression de la prise en charge par l'OPCO (Opérateur de compétences). En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité du stagiaire/participant sera sanctionné par un refus de délivrance du certificat de réalisation de la formation.

Le Client – ou selon le cas, le stagiaire/participant – s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés ou agents au préjudice de La Happy Factory.

Le Client s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré La Happy Factory pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire/participant ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que La Happy Factory ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucun cas.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

5. CONDITIONS PARTICULIÈRES : Formation inter-entreprises

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, proposées par La Happy Factory et réalisées dans les locaux de La Happy Factory ou des locaux loués ou mis à disposition pour La Happy Factory.

5.1 Conditions financières.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, en intégralité et au comptant, lors de l'inscription à l'ordre de La Happy Factory, par virement sur le compte bancaire de La Happy Factory ou par chèque bancaire. Tous les prix sont indiqués net de TVA, Hors Taxe. Toute formation, cycle ou prestation commencé est dû dans sa totalité. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Le stagiaire accepte expressément d'adhérer à l'association La Happy Factory pour la saison en cours, et est informé que le tarif facturé comprend le montant de la cotisation, fixé en AG et affiché dans le règlement intérieur de l'association (voir site internet www.lahappyfactory.fr).

5.3 Report, Modification ou Annulation par La Happy Factory

La Happy Factory se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'y obligent. La Happy Factory s'engage alors à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, La Happy Factory se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date de démarrage prévue et ce sans indemnité au profit du Client ou des participants.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES: Formation intra-entreprise

Les dispositions du présent article concernent les formations intra-entreprises développées sur-mesure et exécutées dans les locaux de La Happy Factory, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

6.1 Le règlement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription en totalité, à l'ordre de La Happy Factory. Tous les prix sont indiqués net de TVA, Hors Taxe

Le règlement du prix des offres de services acceptées par le client est à effectuer par :

- Chèque : encaissable en EURO, à l'ordre de La Happy Factory
- Virement Bancaire : RIB fourni sur demande avec le Devis
- Paiement d'un OPCO : voir ci-après article 7.

sauf clauses contraires négociées entre le client et La Happy Factory.

6.2 Proposition commerciale

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par La Happy Factory. La proposition et les prix indiqués par La Happy Factory sont valables un (1) mois à compter de la date d'envoi du devis et de la proposition commerciale. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de La Happy Factory. Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de La Happy Factory.

En cas de non-paiement intégral d'une facture parvenue à échéance, et après mise en demeure, si celle-ci est restée sans effet durant 5 jours ouvrables à compter de la première présentation de ladite mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, La Happy Factory se réserve la possibilité de suspendre toute formation en cours et/ou à venir avec le Client.

6.3 Annulation et remplacement.

Le Client dispose de la faculté de remplacer un stagiaire/participant empêché par un autre stagiaire participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un stagiaire/participant est possible sans indemnité jusqu'à dix (10) jours ouvrés avant le démarrage de la formation, sous réserve toutefois d'avoir informé La Happy Factory au préalable et d'avoir réglé l'intégralité de la formation/prestation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

7. RÈGLEMENT PAR UN OPCO.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au plus tard le jour de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à La Happy Factory. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par La Happy Factory au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à La Happy Factory au premier jour de la formation, La Happy Factory se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Le non-respect des conditions de règlement entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes sommes restantes dues à La Happy Factory,
- l'application de pénalités de retard jusqu'à parfait règlement au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points. Elles prendront effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire pour en déclencher l'exigibilité.
- une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée, outre les frais judiciaires, intérêts légaux et frais de contentieux et recouvrement, sans que cette indemnité puisse être inférieure à cinq cent (500) euros.
- Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, le Client se verra appliquer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros et par occurrence de facture non réglées dans les délais visés ci-dessus. Si par exception lesdits frais exposés par La Happy Factory s'avéraient être supérieurs au montant susmentionné, ce dernier pourra, sur justificatifs, demander au Client une indemnisation complémentaire égale aux frais qu'il aura effectivement supportés.

8. RESPONSABILITE – ASSURANCE

La responsabilité de La Happy Factory ne peut être engagée qu'après constatation d'une faute ou d'une inexécution fautive prouvée, laquelle aura causé un préjudice certain, réel et direct au Client. Dans la mesure où le Client démontrera avoir subi un préjudice dans les conditions habituelles de la mise en jeu de la responsabilité civile contractuelle, La Happy Factory ne pourra être obligée à réparer que le préjudice certain, réel et direct, et ce dans la limite du coût réel de la formation, tous dommages confondus et sur la durée de la convention et/ou contrat.

En aucun cas la responsabilité de La Happy Factory ne saurait être recherchée lorsqu'il y a faute, négligence, omission ou défaillance du Client, d'un ou des stagiaires/participants ou d'un tiers sur lequel La Happy Factory n'a aucun pouvoir de direction, de contrôle et/ou de surveillance, ou en cas de force majeure, telle que définie habituellement par la jurisprudence des juridictions civiles françaises. Sont aussi considérés comme ayant caractère de force majeure : les grèves des réseaux de transport que le formateur peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation, le blocage des réseaux routiers par des mouvements sociaux ainsi que le fait pour un formateur de tomber malade.

La Happy Factory certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable.

9. ANNULATION

Toute intervention annulée ou reportée du fait du Client ou sur sa demande donnera lieu au paiement de : 30% du montant de la prestation si l'annulation intervient moins de trente (30) jours calendaires avant le début de la prestation ; 50% du montant si l'annulation intervient moins de sept (7) jours calendaires avant le début de la prestation ; 100% du montant si l'annulation intervient moins d'un (2) jours ouvrés avant le début de la prestation. Dans tous les cas, les éventuels frais de déplacement et de réservation d'hôtel du formateur liés à l'animation de l'action de formation seront remboursés à 100% par le client (sur justificatifs des frais réellement exposés).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Happy Factory reste le seul et unique titulaire de tous droits de propriété intellectuelle relatifs aux prestations réalisées, dont les contenus incluant (sans que cette liste soit limitative) : les supports et contenus de formation, marques, brevets, savoir-faire, logos, sigles, modèles, dessins, logiciels, procédés ou techniques et contenus pédagogiques.

La conclusion de la convention de formation n'implique aucune cession ou droit quelconque d'une Partie à l'égard des droits de propriété intellectuelle ou autres de l'autre Partie.

Le Client s'interdit toute utilisation, transformation, adaptation et modification des contenus de la Happy Factory, à quelque titre que ce soit, sans son accord écrit et préalable. Le Client reconnaît et accepte que toute violation des stipulations du présent article engage sa responsabilité tant au titre des dispositions de droit commun que sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, notamment en cas de cession ou de communication non autorisée de contenus.

11. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Happy Factory s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser ces données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés », notamment quant à la collecte, l'exploitation, le stockage et la destruction desdites données, et répond également du respect de la législation et des règlements y afférents par ses mandataires et personnels. Dans leurs domaines de responsabilité respectifs, La Happy Factory et le Client s'engagent à respecter et à se mettre en conformité avec toutes les obligations de ladite Loi, y compris déclaratives, pour tous les fichiers et traitements contenant des données personnelles mis en œuvre dans le cadre du contrat, du bon de commande et/ou de la convention signée. Les Informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à La Happy Factory en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de La Happy Factory pour les besoins desdites commandes. La Happy Factory garantit la confidentialité des données traitées dans le cadre de la formation. La Happy Factory s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

La Happy Factory s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. La Happy Factory s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des données stockées. La Happy Factory s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement. Toute personne physique dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès.

La Happy Factory informe le Client que les données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, La Happy Factory s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, La Happy Factory demeurera pleinement responsable à l'égard du Client. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courriel à La Happy Factory à l'adresse mail suivante : contact@lahappyfactory.fr. En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. La Happy Factory s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conserve aucune copie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - CGV

Si le Client transmet et/ou intègre des données nécessaires à la fourniture d'une formation, le Client aura la qualité de responsable de traitement.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à La Happy Factory qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données.

A ce titre, le Client garantit La Happy Factory contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par La Happy Factory, et s'engage à veiller au respect des obligations prévues par les dispositions applicables de la part de La Happy Factory pendant toute la durée de la formation.

12. DROIT APPLICABLE – LANGUE – LITIGE

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Pour toute réclamation client, nous vous invitons à nous contacter par courrier : La Happy Factory, 8, rue Frédéric Bazille 34000 Montpellier, ou par courriel: contact@lahappyfactory.fr. En cas de litige survenant entre le Client et La Happy Factory concernant la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Montpellier.

13. DÉLAI DE RÉFLEXION – OBLIGATION PRÉCONTRACTUELLE D'INFORMATION

Les parties reconnaissent avoir eu accès aux présentes CGV (site internet www.lahappyfactory.fr), préalablement à leur acceptation, et déclarent avoir reçu toutes explications utiles. Elles n'entendent pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion.

Les parties déclarent que les dispositions des présentes ont été, en respect des dispositions impératives de l'article 1104 du Code civil, négociées de bonne foi, et qu'en application de celles de l'article 1112-1 du même Code, toutes les informations dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre ont été révélées.

Chacune des Parties déclare avoir reçu communication de tous les éléments demandés, de toutes les informations sollicitées auprès de l'autre Partie et avoir pris connaissance et examiné toute pièce utile en vue de la conclusion des présentes. Elles affirment que le présent contrat reflète l'équilibre voulu par chacune d'elles.

14. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à La Happy Factory, même s'il en a eu connaissance.

Pour l'association LA HAPPY FACTORY
Caroline Pascual
Présidente

Pour le Client,
Prénom Nom